

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mercredi vingt-huit juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt juin deux mille vingt-trois et sous sa présidence.**

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Claude GOUPIL ayant donné pouvoir à Jean-Philippe TANNAY ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Absent : Lyes DAIBECHE.

Secrétaires de séance : Joël BENARD.

*Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Voix délibératives : 28*

**2023-55**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LES MUSÉES MÉTROPOLITAINS :  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 2017-58 du 27 janvier 2017 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le décret N° 2017-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Métropole Rouen Normandie »,

Vu la délibération métropolitaine du 28 février 2019 clarifiant les compétences statutaires de la Métropole,

Considérant que dans le cadre de son projet scientifique et culturel, la Métropole Rouen Normandie a pour orientation de redéfinir sa relation au public et d'établir des partenariats ayant pour objectifs la diffusion de la culture auprès du public le plus large, de participer pleinement à la dynamique culturelle de la ville et plus largement du territoire métropolitain,

Considérant que le programme du parcours d'éducation artistique et culturel défini entre la Réunion des Musées Métropolitains et la commune de Notre-Dame de Bondeville sera établi chaque année, et soumis aux membres de la commission culture pour approbation,

Considérant que ce programme donnera lieu à l'élaboration d'une annexe à la convention-cadre chaque nouvelle année,

Considérant qu'il convient de formaliser le partenariat entre la Réunion des Musées Métropolitains Rouen Normandie (RMM) et la ville de Notre-Dame de Bondeville par la signature bipartite d'une convention-cadre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de 3 ans,

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis favorable de la commission culture du 30 mai 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eloi DIARRA,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention-cadre ci-jointe entre la ville de Notre-Dame de Bondeville et la Réunion des Musées Métropolitains et toutes les annexes s'y rapportant.

*Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.*

Publiée le :



Madame le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230628-2023-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 24/03/2022